

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1989

7 juillet 2016

SOMMAIRE

Amalthea S.à r.l.	95447	Biotech Industry S.A.	95434
AMP Capital Investors (European Infrastructure Lux No.3) S.à r.l.	95438	BIPN S.A.	95434
Arcano Spanish Opportunity Real Estate II S.C.A.	95456	Blue Steel Logistics SA	95437
Arcano Spanish Opportunity Real Estate S.C.A.	95459	Bluetex S.à r.l.	95468
Aroga S.A.	95446	B.O.A. Constructor S.A.	95468
Arvos Bidco S.à r.l.	95446	CHC Helicopter (3) S.à r.l.	95461
Asia Pacific Performance	95438	Dadens Holding S.A.	95464
Asia Pacific Performance	95437	Dandelion S.A.	95464
Assurances Gilles Jungbluth s.à r.l.	95472	Dimodo SA	95462
Aston 66 S.A.	95438	Diorama Investments Sicar, S.A.	95462
Atelier Desforges S.à r.l.	95438	Direct Lending Investment S.A.	95465
Aurea Finance Company	95468	Direct Lending Investment S.à r.l.	95468
Babson Segregated Loans Account 1 S.à r.l.	95426	Discovery Medical Holdings S.A.	95468
BG Sicav	95433	Dorel Luxembourg	95462
Bilouto Fin S.A.	95433	Duchy Steel S.à r.l.	95456
Bilouto Fin S.A.	95433	Hôtel-Restaurant Belvedere Vianden S.à r.l.	95472
		LSREF3 GTC Holdings S.à r.l.	95472
		Pic 2 S.à r.l.	95471

Babson Segregated Loans Account 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 205.605.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of April.

Before Us Me Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Segregated Loan Account 1, a sub-fund of Babson Global Credit Fund (LUX) SCSp, SICAV-SIF, a special limited partnership (société en commandite spéciale), formed as an umbrella fund structure under Luxembourg Law, being subject to the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended, with its registered office at 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) under number B 199.579,

represented by its general partner Babson GPC GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law with registered office at 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) under number B 199.270, here represented by Ms Carolina KOERNER, lawyer, with professional address in Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the Proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its Proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities and loans or similar instruments, including, but not limited to, shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities, bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including, but not limited to, synthetic securities obligations) (individually and collectively, "Investments"); to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The Company also may establish, acquire, manage, develop and dispose of Investments and other assets of whatever origin, acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, Investments and other assets, realize Investments by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may, among other things: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any Investments or other assets, including, without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to Investments or other assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest the cash in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever; and (vii) enter into all necessary agreements, including, but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, credit facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Babson Segregated Loans Account 1 S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board"), as applicable.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the sole manager or the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand U.S. Dollars (USD 18,000) represented by eighteen thousand (18,000) shares, each with a par value of one U.S. Dollar (USD 1), all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers an identical voting right and each member has voting rights commensurate to its shareholding.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

The Company shall have power to redeem its own shares.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way the shares shall be transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three-quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute the Board.

Managers may approve any decision by unanimous circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote.

In case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Any Board meeting held by such means of communication shall be considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is(are) appointed for an unlimited duration and is(are) vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the sole signature of any manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is(are) authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “1915 Law”).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member, the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him or her at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his or her proxyholder) must be physically present at the registered office of the Company. Any meeting held by such means of communication shall be considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company’s financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company’s legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one in accordance with these articles of incorporation. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him, her or them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

Segregated Loan Account 1, prenamed, here represented by its general partner Babson GPC GP S.à r.l., prenamed, here represented by its Proxyholder, prenamed, subscribed for eighteen thousand (18,000) shares, each with a par value of one U.S. Dollar (USD 1).

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand U.S. Dollars (USD 18,000) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2016.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The number of managers of the Board is set at three (3). The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

- William Gilson, born on 17 April 1968 in Bridgnorth (United Kingdom), with address at 2 Op Eecherbruch, Wecker, L-6868 Grand Duchy of Luxembourg;

- Bill Lockwood, born on 11 August 1956 in Hamilton (United Kingdom), with address at 36a route de Fixem, Faulbach, 57570 Rodemack, France; and

- Dennis Robertson, born on 19 June 1953 in Montrose (Scotland), with address at 25, rue Gaaschtberg, L-8230 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 80, route d'Esch, L- 1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois d'avril.

Pardevant Nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

Segregated Loan Account 1, un sous-fonds de Babson Global Credit Fund (LUX) SCSp, SICAV-SIF, une société en commandite spéciale, constitué en tant que structure multi-compartiments de droit Luxembourgeois, soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, avec siège social au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 199.579,

ici représentée par son associé commandité Babson GPC GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise avec siège social au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 199.270,

ici représenté par Maître Carolina KOERNER, Avocate, résidant professionnellement au Luxembourg (le «Mandataire»),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son Mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, «Investissements»), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis

à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société pourra de plus créer, acquérir, administrer, développer et céder des Investissements et tous autres actifs de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous Investissements et autres actifs, réaliser les Investissements par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous Investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous Investissements (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces Investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et placer les liquidités de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres pactes de votation, contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «Babson Segregated Loans Account 1 S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»), si applicable.

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque l'associé unique ou le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars des États-Unis (USD 18.000,-) représenté par (i) dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts sociales qu'il détient.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de(s) associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix.

En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Chaque réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) pour une durée indéterminée et est (sont) investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature de un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est(sont) autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être physiquement présent au siège de la Société. Chaque réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison,

la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés conformément aux présents statuts. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et libération

Segregated Loan Account 1, préqualifiée, ici représentée par son associé commandité Babson GPC GP S.à r.l., préqualifié, ici représenté par le Mandataire, préqualifié, a souscrit aux dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars des États-Unis (USD 18.000) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants du Conseil est fixé à trois (3). Les personnes suivantes sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- William Gilson, né le 17 avril 1968 à Bridgnorth (Royaume-Uni), avec adresse au 2 Op Eecherbruch, Wecker, L-6868 Grand-Duché de Luxembourg;

- Bill Lockwood, né le 11 août 1956 à Hamilton (Royaume-Uni), avec adresse au 36a route de Fixem, Faulbach, 57570 Rodemack, France;

- Dennis Robertson, né le 19 juin 1953 à Montrose (Écosse), avec adresse au 25, rue Gaaschtbiérg, L-8230 Mamer Grand-Duché de Luxembourg;

2) Le siège social de la Société est établi au 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. KOERNER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12748. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016098067/382.

(160068539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

BG Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.297.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 26 avril 2016

En date du 26 avril 2016, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de nommer Ernst & Young, 35E Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, en remplacement de PricewaterhouseCoopers, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle prévue en 2017.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BG Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016103006/15.

(160075127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Bilouto Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.187.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2016 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen LOZIE, Jean-Charles THOUAND et de la société JALYNE S.A., représentée par M. Jacques BONNIER, Administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société THE CLOVER, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2016.

Pour copie certifiée conforme

JALYNE S.A./ -

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016103007/19.

(160074498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Bilouto Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.187.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2016103008/13.

(160074499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Biotech Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 56.902.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 avril 2016

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission intervenue ce jour, de Monsieur André PIPPIG de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Baptiste PERRAUD, né le 12 mai 1989 à Montpellier, demeurant à F-75016 Paris 15, boulevard Delessert comme nouvel administrateur pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2022.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016103009/17.

(160074612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

BIPN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 170.044.

—
L'an deux mille seize, le vingt-six avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BIPN S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7343 Steinsel, 21, rue des Templiers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170044, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1993 du 10 août 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social au 1, rue du Nord, L-2229 Luxembourg.

2. Modification de l'objet social pour lui donner l'activité supplémentaire suivante:

«La société peut acheter, vendre, importer et exporter ainsi que pratiquer le commerce de gros, ou détail de vin et tous produits analogues. Elle pourra organiser en relation avec les activités du vin, des séminaires, des conférences, des cours, fournir une assistance technique aux établissements viticoles, les brasseries et autres entreprises alimentaires, donner des conseils comme sommelier et oenologue».

3. Révocations des administrateurs suivants: Monsieur Kenneth Bach-Nielsen et Monsieur Tommy Frichot.

4. Décision sur la décharge à accorder aux administrateurs révoqués.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-7343 Steinsel, 21, rue des Templiers au 1, rue du Nord, L-2229 Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 2, premier alinéa des statuts, comme suit:

Art. 2. Premier alinéa. Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 de statuts relatif à l'objet social de la société, comme suit:

Art. 3. L'objet de la Société est de mettre en oeuvre et d'effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement au développement, la vente, y compris, sans limitation, la concession de licences et l'installation d'applications informatiques et de traitement de données (logiciels et matériels) en faveur d'entreprises publiques et privées situées tant au Luxembourg qu'à l'étranger, y compris, sans limitation, toute activité de conseil dans les domaines de l'informatique et du traitement de données, le développement, l'installation, le support et la maintenance de systèmes informatiques et de traitement de données, ainsi que toute vente d'applications informatiques, y compris, sans limitation, logiciels, matériels et programmes connexes, ainsi que toutes les opérations qui sont directement ou indirectement liés à ces activités.

La société peut acheter, vendre, importer et exporter ainsi que pratiquer le commerce de gros, ou détail de vin et tous produits analogues. Elle pourra organiser en relation avec les activités du vin, des séminaires, des conférences, des cours, fournir une assistance technique aux établissements viticoles, les brasseries et autres entreprises alimentaires, donner des conseils comme sommelier et oenologue

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension».

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs suivants: Monsieur Kenneth Bach-Nielsen et Monsieur Tommy Frichot et de leur donner décharge entière et définitive pour l'exécution de leur mandat à ce jour.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille Euros (EUR 1.000.-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "BIPN S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-7343 Steinsel, 21, rue des Templiers, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 170044, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 3rd, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1993 of August 10th, 2012.

The meeting is presided by Mrs Alexia UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office to 1, rue du Nord, L-2229 Luxembourg.

2. Amendment of the purpose as follows:

«The Company may purchase, sale, import and export as well as wholesale or retail trade of wine. To organize in relation to wine activities, seminars, conferences, courses, brokerage and Wholesalers wine, provide technical assistance to the wineries, breweries and other food companies, consulting as sommelier and oenology».

3. Dismissal of the following managers: Mr Kenneth Bach-Nielsen and Mr Tommy Frichot.

4. Decision relating to the discharge to be given to the dismissed managers.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office to 1, rue du Nord, L-2229 Luxembourg and to amend consequently Article 2, first paragraph of the statutes as follows:

Art. 2. First paragraph. The Company will have its registered office in Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to amend to amend Article 3 of the statutes as follows:

Art. 3. Purpose. To set the object of the Company is to implement and perform all transactions pertaining directly or indirectly to the development, the sale including, without limitation, the grant of licenses and the installation of IT/data processing applications (software and hardware) in favor of public and private companies whether located in Luxembourg or abroad, including, without limitation, any consultancy work in the IT/data processing field, development, installation, support and maintenance of IT/data processing systems, as well as any sale of IT applications including, without limitation, software, computers and related programs, as well as all operations that are directly or indirectly linked with these activities.

The Company may purchase, sale, import and export as well as wholesale or retail trade of wine. To organize in relation to wine activities, seminars, conferences, courses, brokerage and Wholesalers wine, provide technical assistance to the wineries, breweries and other food companies, consulting as sommelier and oenology.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Third resolution

The meeting decides to dismiss the following managers: Mr Kenneth Bach-Nielsen and Mr Tommy Frichot and to give them full discharge for the execution of their mandate as today.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (€ 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

Signé: A. UHL, R. BERNARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 avril 2016. 2LAC/2016/9212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016103010/172.

(160074359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Blue Steel Logistics SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 16, beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 131.029.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schengen, den 03.05.2016.

Référence de publication: 2016103012/10.

(160074957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Asia Pacific Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Pour ASIA PACIFIC PERFORMANCE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016102972/13.

(160074793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Asia Pacific Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.269.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 avril 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Daniel Thierry, Vincent Planche, Jean-Michel Gelhay, Jean-Luc Neyens, Frédéric Adam, Gaël Dupont et Raphaël Gaillard, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017,

2. de réélire KPMG Luxembourg, Société Coopérative, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Pour ASIA PACIFIC PERFORMANCE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016102973/18.

(160074794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Aston 66 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 171.699.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016102974/12.

(160074866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Atelier Desforges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 2, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.402.

—
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2016102975/13.

(160074557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

AMP Capital Investors (European Infrastructure Lux No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 205.842.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of April 2016

Before the undersigned Maître Marc Loesch notary, residing at Mondorf-les-Bains.

There appeared:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B138.617,

here represented by Khadigea Klingele, lawyer, with professional address at Mondorf les Bains,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 April 2016.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AMP Capital Investors (European Infrastructure Lux No.3) S.à.r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the signatures of one Class A manager and one Class B manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signatures of one Class A manager and one Class B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the shareholder(s) in proportion to her/his/their shareholding in the Company.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2016.

Subscription - Payment

Thereupon, AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., prenamed and represented as stated hereabove, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand and five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period:

- Manish Aggarwal, born on 13 March 1972 at New Delhi, with professional address at Level 4, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6BX, United Kingdom

- Christelle Pacouil born on 1 February 1971 in Buzancais (France) with professional address at 35 Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

- Virginia Strelen, manager, born on 30 May 1977 in Bergisch Gladbach (Germany), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Fionnuala Price, manager, born on 21 April 1978 in Cork (Ireland), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. The registered office of the Company is set at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the Notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-et-unième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 138.617,

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration donnée au Luxembourg le 21 avril 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (European Infrastructure Lux No.3) S.à.r.l. («la Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les douze milles cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Décision de l'associée unique

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Manish Aggarwal, gérant, né le 13 mars 1972, à New Delhi, ayant son adresse professionnelle au 4^{ème} étage, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6BX, Royaume-Uni;

- Christelle Pacouil, gérante, née le 1^{er} février 1971 à Buzancais (France) ayant son adresse professionnelle au 35 Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Virginia Strelen, gérante, née le 30 mai 1977, à Bergisch Gladbach (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 15 Rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg;

- Fionnuala Price, gérante, née le 21 avril 1978, à Cork (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 25 avril 2016. GAC/2016/3262. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 mai 2016.

Référence de publication: 2016102952/409.

(160075561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Aroga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.213.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2016

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

AROGA S.A.

Référence de publication: 2016102969/13.

(160074267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Arvos Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 185.617.

Les statuts coordonnés au 31 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016102934/11.

(160075437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Amalthea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 205.839.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of April,
Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B74676, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 25 April 2016.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Amalthea S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (“causes légitimes”).

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is and, in case several classes of managers have been appointed, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Should several classes of managers exist, the minutes shall be signed by a class A and a class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers or by a class A and a class B manager should several classes of managers exist.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers and by the joint signatures of a class A and a class B manager should several classes of managers exist, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the

liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Olivier Hamou, born in Levallois-Perret, France, on 19 December 1973, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-cinq avril.

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 avril 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Amalthea S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Si plusieurs classes de gérants ont été nommées, les procès-verbaux seront signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées, ou (ii) par la signature conjointe

ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la Loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Olivier Hamou, né à Levallois-Perret, France, le 19 décembre 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14068. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016102929/518.

(160075341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Duchy Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 171.993.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103097/9.

(160074849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Arcano Spanish Opportunity Real Estate II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 5.696.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 199.962.

In the year two thousand sixteen, on the eleventh day of April,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Pétange, acting in her capacity as a special proxy-holder of

Arcano Real Estate GP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 198.374 incorporated pursuant to a deed of

the undersigned notary dated 17 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C - 2315 of 29 August 2015 (the "General Partner"),

itself acting as General Partner on behalf Arcano Spanish Opportunity Real Estate II S.C.A. a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 199.962 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 June 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C - 2981 of 30 October 2015 which has been amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary 25 February 2016 not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet (the "Company"),

by virtue of the authority conferred by resolutions of the General Partner of the Company adopted on 11th March 2016.

Extracts of the resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the notary to record his declarations and statements, which follow:

I.- That the subscribed share capital of the Company is set at three million eight hundred and eighty-six thousand euros (EUR 3,886,000) represented by three million eight hundred fifty-five thousand (3,855,000) Anchor Investor Limited Shares and thirty thousand nine hundred ninety nine (30,999) Limited Shares and one (1) Management Share with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

II.- That on terms of article 6 of the articles of association of the Company, the authorized capital of the Company has been fixed at a maximum of fifty million euros (EUR 50,000,000.-), to be divided into fifty million (50,000,000.-) shares of any class and the General Partner has been authorised until 18 June 2020, to increase in one or several times the share capital of the Company within the limits of the authorised capital.

III.- That by resolutions adopted on 11th March 2016, the General Partner has proceeded to a fifth increase of the share capital of the Company within the authorised capital in the amount of one million eight hundred and ten thousand five hundred euros (EUR 1,810,500).

IV.- That the General Partner is authorised to issue shares and to proceed to such issuance by suppressing or limiting the existing Shareholders preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.

V.- That the General Partner, further to the resolutions taken on 11th March 2016 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 6 of the articles of association, has realized an increase of capital in the amount of one million eight hundred and ten thousand five hundred euros (EUR 1,810,500) so as to raise the subscribed capital of the Company from its current amount of three million eight hundred and eighty-six thousand euros (EUR 3,886,000) to five million six hundred ninety-six thousand five hundred euros (EUR 5,696,500) by the issuance of one million eight hundred and ten thousand five hundred (1,810,500) Anchor Investor Limited Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, so that the amount of one million eight hundred and ten thousand five hundred euros (EUR 1,810,500) has been made available to the Company.

VI.- The one million eight hundred and ten thousand five hundred (1,810,500) Anchor Investor Limited Shares newly issued have been entirely subscribed and fully paid up in cash on the 24 March 2016, as this was proved to the Company by the presentation of the supporting documents.

VII.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 6.1 of the articles of association of the Company is modified and henceforth reads as follows:

Art. 6.1. "The share capital of the Company shall be set at five million six hundred ninety-six thousand five hundred euros (EUR 5,696,500) represented by five million six hundred sixty-five thousand five hundred (5,665,500) Anchor Investor Limited Shares and thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) Limited Shares and one (1) Management Share with a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onzième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

A comparu:

Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de

Arcano Real Estate GP, S.à.r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg Section B sous le numéro B 198.374, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 17 Juin 2015, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C - 2315 du 29 août 2015 (le "Gérant Commandité"),

elle-même agissant en tant que Gérant Commandité de Arcano Spanish Opportunity Real Estate II S.C.A. une Société en commandite par actions constituée et existant en vertu du droit Luxembourgeois, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 199.962, constituée suivant acte en date du 19 juin 2015 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C - 2981 du 30 octobre 2015, qui a été amendé en dernier lieu, suivant un acte du notaire assigné en date du 25 février 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir conféré par décisions du Gérant Commandité de la Société prises en date du 11 mars 2016.

Un extrait de ces résolutions, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexe au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en ses dites qualités, a requis le notaire afin d'enregistrer ses déclarations et constatations, comme suit:

I.- Que le capital social de la Société s'élève à trois millions huit cent quatre-vingt six mille euros (EUR 3,886,000) représenté par trois millions huit cent cinquante cinq mille (3,855,000) Actions de Commanditaires de catégorie Anchor Investor et trente mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (30,999) Actions de Commanditaires et une (1) Action de Commandité, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

II.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à un maximum de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000.-), à être divisé en cinquante millions (50.000.000.-) d'actions de toute classe que le Gérant Commandité est autorisé à décider jusqu'au 18 juin 2020, à augmenter en une ou plusieurs reprises le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé.

III.- Que le Gérant Commandité a procédé à une cinquième augmentation du capital social de la Société dans le cadre du capital autorisé d'un montant d'un million huit cent dix mille cinq cent euros (EUR 1.810.500) par résolutions adoptées le 11 mars 2016.

IV.- Que le Gérant Commandité est autorisé à émettre des nouvelles Actions et à procéder à cette émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

V.- Que le Gérant Commandité, par résolutions prises en date du 11 mars 2016 et conformément aux autorisations qui lui sont accordées aux termes de l'article 6 des statuts, a procédé à une augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent dix mille cinq cents euros (EUR 1.810.500) afin de le porter de son montant actuel de trois millions huit cent quatre-vingt six mille euros (EUR 3.886.000) à un montant de cinq millions six cent quatre-vingt seize mille cinq cent euros (EUR 5.696.500) par l'émission de d'un million huit cent dix mille cinq cents (1.810.500) Actions de Commanditaires de catégorie Anchor Investor, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, de sorte que la somme d'un montant d'un million huit cent dix mille cinq cents euros (EUR 1.810.500) a été mise à la disposition de la Société.

VI.- Les un million huit cent dix mille cinq cents (1.810.500) actions de commanditaires de catégorie Anchor Investor nouvellement créées ont été entièrement souscrites et libérées par des apports en numéraire, en date du 24 mars 2016, ce dont il a été justifié à la Société par la présentation de pièces justificatives.

VII.- Que par suite de la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article

6.1 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions six cent quatre-vingt seize mille cinq cents euros (EUR 5.696.500), représentés par cinq millions six cent soixante-cinq mille cinq cents (5.665.500) Actions de Commanditaires de catégorie Anchor Investor et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions de Commanditaires et une (1) Action de Commandité, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).»

Versión preponderante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétinge, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kesslerer

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 avril 2016. Relation: EAC/2016/8760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016102931/129.

(160074545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Arcano Spanish Opportunity Real Estate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 199.949.

In the year two thousand sixteen, on the eleventh day of April,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sofía Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Pétange,
acting in her capacity as a special proxy-holder of

Arcano Real Estate GP, S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 198.374 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C - 2315 of 29 August 2015 (the "General Partner"),

itself acting as General Partner on behalf Arcano Spanish Opportunity Real Estate S.C.A. a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 199.949 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 June 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C - 2982 of 30 October 2015 which has been amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary dated 25 February 2016 not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet (the "Company"),

by virtue of the authority conferred by resolutions of the General Partner of the Company adopted on 11th March 2016.

Extracts of the resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the notary to record his declarations and statements, which follow:

I.- That the subscribed share capital of the Company is set at seven million five hundred sixty-one thousand one hundred euros (EUR 7,561,100) represented by three million eight hundred fifty-five thousand (3,855,000) Anchor Investor Limited Shares, three million eighty-four thousand (3,084,000) First Closer Investor Limited Shares, three hundred thirty-four thousand one hundred (334,100) PB Investors Limited Shares, two hundred fifty-seven thousand (257,000) Portfolio Manager's Group Investors Limited Shares, thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Limited Shares and one (1) Management Share, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

II.- That on terms of article 6 of the articles of association, the authorized capital of the Company has been fixed at a maximum of fifty million euros (EUR 50,000,000.-), to be divided into fifty million (50,000,000.-) shares of any class and the General Partner has been authorised until 18 June 2020, to increase in one or several times the share capital of the Company within the limits of the authorised capital.

III.- That by resolutions adopted on 11th March 2016, the General Partner has proceeded to a fifth increase of the share capital of the Company within the authorised capital in the amount of three million five hundred thirty-six thousand five hundred and ten euros (EUR 3,536,510).

IV.- That the General Partner is authorised to issue new shares and to proceed to such issuance by suppressing or limiting the existing Shareholders preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.

V.- That the General Partner, further to the resolutions taken on 11th March 2016 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 6 of the articles of association, has realized an increase of capital in the amount of three million five hundred thirty-six thousand five hundred and ten euros (EUR 3,536,510) so as to raise the subscribed capital of the Company from its current amount of seven million five hundred sixty-one thousand one hundred euros (EUR 7,561,100) to eleven million ninety-seven thousand six hundred and ten euro (EUR 11,097,610) by the issuance of one million eight hundred and ten thousand five hundred (1,810,500) Anchor Investor Limited Shares, one million four hundred and forty-eight thousand four hundred (1,448,400) First Closer Investor Limited Shares, a hundred and fifty-six thousand nine hundred and ten (156,910) PB Investors Limited Shares and a hundred and twenty thousand seven hundred (120,700) Portfolio Manager's Group Investors Limited Shares, with a nominal value of 1 euro (EUR 1) each, so that the amount of three million five hundred thirty six thousand five hundred and ten euros (EUR 3,536,510) has been made available to the Company.

VI.- The three million five hundred thirty six thousand and five hundred ten (3,536,510) limited shares newly issued have been entirely subscribed and fully paid up by contributions in cash on the 24 March 2016 as proved by the presentation of the supporting documents.

VII.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 6.1 of the articles of association of the Company has therefore been modified and reads as follows:

Art. 6.1. "The share capital of the Company shall be set at eleven million ninety-seven thousand six hundred and ten euro (EUR 11,097,610) represented by thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Limited Shares, five million six hundred sixty-five thousand and five hundred (5,665,500) Anchor Investor Limited Shares, four million five hundred and thirty two thousand four hundred (4,532,400) First Closer Investor Limited Shares, four hundred ninety-one thousand and ten (491,010) PB Investors Limited Shares, three hundred seventy-seven thousand and seven hundred (377,700) Portfolio Manager's Group Investors Limited Shares and one (1) Management Share with a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onzième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, soussigné.

A comparu:

Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, agissant en qualité de mandataire spécial de

Arcano Real Estate GP, S.à.r.l., une Société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg Section B sous le numéro B 198.374, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 17 Juin 2015, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C - 2315 du 29 août 2015 (le "Gérant Commandité"),

elle-même agissant en tant que Gérant Commandité de Arcano Spanish Opportunity Real Estate S.C.A. une société en commandite par actions constituée et existant en vertu du droit Luxembourgeois, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 199.949, constituée suivant acte en date du 19 juin 2015 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° C - 2982 du 30 octobre 2015, qui a été amendé en dernier lieu, suivant un acte du notaire assigné en date du 25 février 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir conféré par décisions du Gérant Commandité de la Société prises en date du 11 mars 2016.

Un extrait de ces résolutions, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en ces dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à sept millions cinq cent soixante et un mille cent euros (EUR 7.561.100) représenté par trois millions huit cent cinquante cinq mille (3.855.000) Actions de Commanditaire de catégorie Anchor Investor, trois millions quatre vingt quatre mille (3.084.000) Actions Commanditaires de catégorie First Closer Investor Limited Shares, trois cent trente-quatre mille cent (334.100) Actions Commanditaires de catégorie PB Investors, deux cent cinquante-sept mille (257.000) Actions Commanditaires de catégorie Portfolio Manager's Group Investors, trente mille et neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30,999) Actions de Commanditaires et une (1) Action de Commandité ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

II.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à un maximum de cinquante millions d'euros (EUR 50,000,000.-), à être divisé en cinquante millions (50,000,000) d'actions de toute classe and et le Gérant Commandité a été autorisé à décider jusqu'au 18 juin 2020, à augmenter en une ou plusieurs reprises le capital social dans les limites du capital autorisé.

III.- Que le Gérant Commandité a procédé à une cinquième augmentation du capital social de la Société dans le cadre du capital autorisé d'un montant de trois millions cinq cent trente-six mille cinq cent dix euros (EUR 3.536.510) par résolutions adoptées le 11 mars 2016.

IV.- Que le Gérant Commandité est autorisé à émettre des nouvelles Actions et à procéder à cette émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

V.- Que le Gérant Commandité, conformément aux résolutions prises en date du 11 mars 2016 et conformément aux autorisations qui sont lui accordées aux termes de l'article 6 des statuts, a réalisé une augmentation de capital d'un montant de trois millions cinq cent trente-six mille cinq cent dix euros (EUR 3.536.510.000) afin d'élever le capital souscrit de la Société du montant actuel de sept million cinq cent soixante et un mille cent euros (EUR 7.561.100), à onze millions quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix euros (EUR 11.097.610) par la création et l'émission de un million huit cent dix mille cinq cents (1.810.500) Actions de Commanditaires de catégorie Anchor Investor, un million quatre cent quarante-huit mille quatre cents (1.448.400) Actions de Commanditaires de catégorie First Closer Investor, cent cinquante six mille neuf cent dix (156.910) Actions de Commanditaires de catégorie PB Investors et cent vingt mille sept cents (120.700) Actions de Commanditaires de catégorie Portfolio Manager's Group Investors, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, de sorte que la somme d'un montant de trois millions cinq cent trente-six mille cinq cent dix euros (EUR 3.536.510) a été mis à la disposition de la Société.

VI.- Les trois millions cinq cent trente-six mille cinq cent dix (3.536.510) actions de commanditaire nouvellement créées ont été entièrement souscrites et libérées par des apports en numéraire, en date du 24 mars 2016, ce dont il a été justifié par la présentation de pièces justificatives.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 6.1 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à onze millions quatre-vingt-dix-sept mille six cent dix euros (EUR 11.097.610), représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions de Commanditaires, cinq millions six cent soixante-cinq mille cinq cents (5.665.500) Actions de Commanditaires de catégorie Anchor Investor, quatre millions cinq cent trente-deux mille quatre cents (4.532.400) Actions de Commanditaires de catégorie First Closer Investor, quatre cent quatre-vingt-onze mille et dix (491.010) Actions de Commanditaires de catégorie PB Investors, trois cent soixante-dix-sept mille sept cents (377.700) Actions de Commanditaires de catégorie Portfolio Manager's Group Investors et une (1) Action de catégorie Management avec une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, a la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé a Pétange, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 avril 2016. Relation: EAC/2016/8761. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016102932/146.

(160074546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

CHC Helicopter (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 190.568.

Par la présente, je soussignée, Helena ALLIS, née le 6 septembre 1981 à Limerick, Irlande, ayant mon adresse professionnelle au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, démissionne de mes fonctions de gérant de catégorie B de CHC Helicopter (3) S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.568 (la Société) avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Mme. Helena ALLIS.

Référence de publication: 2016103068/13.

(160074685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Dimodo SA, Société Anonyme.
R.C.S. Luxembourg B 125.227.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 avril 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- société anonyme Dimodo SA, dont le siège social à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, a été dénoncé en date du 14 novembre 2008, (N°R.C.S. B 125 227)

Pour extrait conforme
Emilie MELLINGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2016103094/15.

(160075823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Diorama Investments Sicar, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 190.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016103095/10.

(160074999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Dorel Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.196.505,05.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 152.110.

—
In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of April;
before Maître Jacques Kessler, civil law notary residing in Pétange, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Dorel Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 1,196,505.05, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 152.110 (the "Company").

There appeared

Dorel Industries, Inc., a duly incorporated and validly existing corporation under the laws of the Province of Québec, Canada, having its registered office 1255, Greene Avenue, CDN - H3Z 2A4 Westmount, Québec, Canada and registered with the Registraire des entreprises Québec under number 1142777581 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mrs. Sofia Afonso - Da Chao Conde, cleric de notaire residing professionally in Pétange, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the 104,336,453 (one hundred and four million three hundred thirty-six thousand four hundred and fifty-three) shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, acting through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following.

Agenda

1. Amendment to the rate applicable to the Preferential Dividend as defined in article 20 of the articles of association of the Company and subsequent amendment of such article, with effect as of April 7, 2016; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, represented as stated here-above, the following resolutions have been taken.

First resolution

It was resolved to amend the rate applicable to the Preferential Dividend as defined in article 20 of the articles of association of the Company in order to fix it at 4.899 % (four point eight nine nine percent), with effect as of April 7, 2016 (the "Amendment to the Applicable Rate").

As a consequence of the Amendment to the Applicable Rate, it was resolved to amend article 20 of the articles of association of the Company with effect as of April 7, 2016, to read as follows.

“ Art. 20. Dividends. Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, further to the allocation of the legal reserve, MRPS will give right to payment of a preferential, cumulative and refundable US dollar denominated dividend payable semiannually in arrears at a rate per annum equal to 4.899 % (four point eight nine nine percent) of the total of the accountable par of each MRPS and the share premium attached thereto, if any, whether allocated or not to the legal reserve, the number of days in each case being calculated on the basis of a year of 360 days consisting of 12 months of 30 days each and, in case of an incomplete month, the actual number of days elapsed (the "Preferential Dividend"); this dividend entitlement is born automatically to the benefit of each MRPS holder and shall be paid *pari passu*.

Shareholders holding MRPS shall not be entitled to any dividends except for the Preferential Dividends.

Holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividends, out of, and up to the extent of, funds legally available for payment of dividends after the payment of the Preferential Dividends, as allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company”

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille seize, le sixième jour d'avril;

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Dorel Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 1.196.505,05 USD, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.110 (la «Société»).

A comparu,

Dorel Industries, Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la Province de Québec, Canada, ayant son siège social au 1255, Greene Avenue, CDN - H3Z 2A4 Westmount, Québec, Canada et enregistrée auprès du Registraire des entreprises, Québec sous le numéro 1142777581 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso - Da Chao Conde, clerc de notaire résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ce dernier.

Les 104.336.453 (cent quatre millions trois cent trente-six mille quatre cent cinquante-trois) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant.

Ordre du jour:

1. Modification du taux applicable au Dividende Préférentiel tel que défini dans l'article 20 des statuts de la Société et modification subséquente de cet article, avec effet au 7 avril 2016; et
2. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises.

Première résolution

Il a été décidé de modifier le taux applicable au Dividende Préférentiel tel que défini dans l'article 20 des statuts de la Société afin de le fixer à 4,899 % (quatre virgule huit neuf neuf pourcent), avec effet au 7 avril 2016 (la «Modification du Taux Applicable»).

En conséquence de la Modification du Taux Applicable, il a été décidé de modifier l'article 20 des statuts de la Société avec effet au 7 avril 2016 afin de le lire comme suit.

« **Art. 20. Dividendes.** Chaque année, lorsqu'un bénéfice net apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés après affectation à la réserve légale, les MRPS donnent droit au paiement d'un dividende préférentiel, cumulatif et remboursable, libellé en Dollars américains et payable deux fois l'an à un taux annuel égal à 4,899 % (quatre virgule huit neuf neuf pourcent) de la somme du pair comptable de chaque MRPS qu'il détient et de la prime d'émission y attachée le cas échéant, qu'elle soit ou non allouée à la réserve légale, le nombre de jours, dans chacun des cas, étant calculé sur base d'une année 360 jours, composée de 12 mois de 30 jours chacun et, en cas de mois incomplet, du nombre de jours effectivement écoulés (le "Dividende Préférentiel"); ce droit à dividende naît automatiquement dans le chef de chaque détenteur de MRPS et doit être payé pari passu.

Les associés porteurs de MRPS n'ont aucun droit à dividende autre que le Dividende Préférentiel.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont un droit à recevoir des dividendes prélevés sur, et dans la limite, des fonds légalement disponibles après le paiement des Dividendes Préférentiels, tels qu'affectés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.»

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 avril 2016. Relation. EAC/2016/8482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016103096/115.

(160074244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Dadens Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.639.

—
EXTRAIT

Suite à la conversion de tous les titres au porteur en titres nominatifs en date du 27 janvier 2016, la société Roosevelt Services S.A., domiciliée 15, boulevard Roosevelt, n'est plus dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Pour la société DADENS HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2016103098/13.

(160074965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Dandelion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 34.983.

—
En date du 26 avril 2016, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Révocation avec effet au 26 avril 2016 de Madame Elisabeth Latouche et Monsieur Gerhard A. Klempa, en tant qu'administrateur de la Société.

2. De ne pas nommer de nouveaux administrateurs, par conséquent, à partir d'aujourd'hui le seul administrateur de la société est Daniel Partel en conformité avec l'article 51 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103100/13.

(160075035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Direct Lending Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 192.199.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-sixth day of April,

before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of DIRECT LENDING INVESTMENT S.A., a public company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.199 (the Company) and incorporated on 11 November 2014 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3861 of 12 December 2014. The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on 11 December 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 633 page 30339 on 2 March 2016.

The Meeting was opened with Mr Charles MEEUS, private employee, residing professionally at L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, in the chair.

The chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at the same address.

The board of the Meeting having thus being constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Increase from the share capital amounting to thirty-four thousand United States Dollars (USD 34,000.00) represented by thirty-four thousand (34,000.00) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) by six thousand eight hundred United States Dollars (USD 6,800.-), in order that henceforth the share capital will amount to forty thousand eight hundred United States Dollars (USD 40,800.-) represented by thirty-four thousand (34,000.00) shares with a nominal value of one United States Dollar 20 Cents of a Dollar (USD 1,2.-) each;

2. Payment in cash by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of USD 6,800.- (six thousand eight hundred United States Dollars); Subsequent amendment to article 5 of the Company's Articles in order to reflect the above changes;

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the share capital increase; and

4. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital by an amount of six thousand eight hundred United States Dollars (USD 6,800.-) in order to bring it from its actual amount of thirty-four thousand United States Dollars (USD 34,000.00) represented by thirty-four thousand (34,000.00) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) to an amount of forty thousand eight hundred United States Dollars (USD 40,800.-), without issuing new shares, but by increasing the nominal value of each share up to one United States Dollar 20 Cents of a Dollar each (USD 1,2).

Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby fully pay up such increase by way of a contribution in cash of USD 6,800.- (six thousand eight hundred United States Dollars), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of USD 6,800.00 (six thousand eight hundred United States Dollars) is fully paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate amount of USD 6,800.- (six thousand eight hundred United States Dollars) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at USD forty thousand eight hundred United States Dollars (USD 40,800.00) consisting of thirty-four thousand (34.000,00) shares in registered form with a nominal value of USD 1,2 (one US Dollar twenty Cents of a Dollar) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.”

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to record, on behalf of the Company, the increase of the share capital of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The amount of six thousand eight hundred United States Dollars (USD 6,800.-) corresponds to the amount of six thousand thirty-two Euros twenty-three Eurocent (EUR 6,032.23) according to the exchange rate published on XE.com dated April 26th, 2016.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois d'avril,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de DIRECT LENDING INVESTMENT S.A. une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 62, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.199 (la Société) et constituée le 11 novembre 2014 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous numéro 3861, le 12 décembre 2014. Les statuts de la Société (ci-après les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 décembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous numéro 633, page 30339, le 2 mars 2016.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Charles MEEUS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg et l'Assemblée désigne comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

L'actionnaire unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social s'élevant à la somme de trente-quatre mille Dollars Américains (USD 34.000,00) représenté par trente-quatre mille (34.000,00) actions d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) d'un montant de six mille huit cents Dollars Américains (USD 6.800.-), de manière à ce que dorénavant le capital social s'élèvera à la somme de quarante mille huit cents Dollars Américains (USD 40.800,00) représenté par trente-quatre mille (34.000,00) actions d'une valeur nominale de un Dollar Américain 20 Cents de Dollar Américain (USD 1,2) chacune.

2. Libération par l'Actionnaire Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de USD 6.800,- (six mille huit cents Dollars Américains);

3. Modification subséquente de l'Article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, l'augmentation de capital; et

5. Divers.

II. Que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social s'élevant à la somme de trente-quatre mille Dollars Américains (USD 34.000,00) représenté par trente-quatre mille (34.000,00) actions d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) d'un montant de six mille huit cents Dollars Américains (USD 6.800.-), sans émission de nouvelles actions mais en augmentant la valeur nominal de chaque action existante à la somme de un dollar vingt Cents de Dollar Américain.

Souscription - Libération

L'Actionnaire Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare libérer entièrement cette augmentation au moyen d'un apport en numéraire total de USD 6.800,- (six mille huit cents Dollars Américains), qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des actions émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Actionnaire Unique, de sorte que la somme de USD 6.800,- (six mille huit cents Dollars Américains) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quarante mille huit cents Dollars Américains (USD 40.800,00) représenté par trente-quatre mille (34.000,00) actions sous forme nominative ayant une valeur nominale de USD 1,2 (un Dollar Américain vingt Cents de Dollar Américain) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pour être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires ordinaires statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à chaque administrateur de la Société, agissant individuellement, pour enregistrer, au nom de la Société, l'augmentation de capital de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le montant de six mille huit cents Dollars Américains (USD 6.800.-) correspond à la somme de six mille trente-deux Euros vingt-trois Eurocent (EUR 6.032,23) conformément au taux de change publié sur XE.com en date du 26 avril 2016.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Meeus, M. Krecké, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 avril 2016. 2LAC/2016/8923. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016103113/156.

(160075111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Direct Lending Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 192.199.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016103114/10.

(160075171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Discovery Medical Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 146.168.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg et la société DISCOVERY MEDICAL HOLDINGS S.A., n° RCS Luxembourg B 146.168, en date du 12 mai 2009 a été dénoncé suite au transfert du siège social de DISCOVERY MEDICAL HOLDINGS S.A. en date du 11 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103115/11.

(160074867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Aurea Finance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 47.028.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le mardi 29 mars 2016 à 16 heures

Quatrième résolution:

Renouvellement des mandats d'administrateur.

Messieurs Denis Dalibot, Jacques Bruxer, Gérard de Ganay, Foucauld de Tinguy du Pouët, Ben Van Assche, Maxime Caillard d'Aillières, et Madame Stéphanie Weisse se représentent comme administrateurs. Ils sont réélus à l'unanimité, pour la période s'écoulant de la date de cette assemblée jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Il est à noter que Monsieur Jacques Bruxer n'est plus domicilié au 4 rue Castellane 75008 Paris, France mais au 24-28 Avenue Victor Hugo 1750 Luxembourg, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016102977/17.

(160074908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

B.O.A. Constructor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 156.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016102985/10.

(160074175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Bluetex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 204.246.

In the year two thousand and sixteen on the twenty-sixth day of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

MONTIGNY S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, with registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B under number 43632,

here represented by Mrs Anne REIFFERS, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company “BLUETEX S.à r.l.”, (the "Company"), established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 204246, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on February 22, 2016, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the appearing person is the sole current partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of four million euros (EUR 4,000,000) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to the amount of four million twelve thousand five hundred Euros (EUR 4,012,500) by the issue of forty thousand (40,000) new shares, having a nominal value of one hundred euros (EUR 100).

Subscription - Payment

The forty thousand (40,000) new shares have been entirely subscribed by the sole partner and entirely paid up by the contribution in kind consisting of nine hundred fiftyeight (958) shares held in the share capital of the company SCHOP INVESTISSEMENTS S.A., with registered office in 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B number 43684, having a total value of four million euros (EUR 4,000,000) (the “Shares”), which will be allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the contribution in kind existence

Proof of the ownership and the value of the Shares has been given to the undersigned notary by a declaration of the directors of the company MONTIGNY S.A., SPF attesting the current number of Shares, their value, their ownership and their free transferability.

The value of the contribution in kind has been approved by the board of managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

MONTIGNY S.A., SPF, as contributor, here represented as stated above, declares that:

- (i) the Shares are fully paid-in;
- (ii) it is the legal owner of the Shares;
- (iii) none of the Shares are encumbered in any way whether by way of pledge, lien, security interest or otherwise;
- (iv) no pre-emption rights apply with respect to the Shares and there are no other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him/her;
- (v) the Shares are freely transferable and there are no restrictions either in the law governing the Shares which would restrict the transfer of the Shares and if there were any conditions precedent they have all been met;
- (vi) there are no claims and/or legal actions that could have a material impact on the present contribution; and
- (vii) in relation to the Shares, all formalities subsequent to the contribution, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution in kind.

Second resolution

The Sole Partner resolves to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the following wording:

“ 5.1. The Company's corporate capital is fixed at four million twelve thousand five hundred euros (EUR 4,012,500) represented by forty thousand one hundred twenty-five (40,125) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The Sole Partner resolves to accept the removal of the members of the board of managers of the company and to give discharge to them for the exercise of their mandate up now.

The Sole Partner resolves to appoint as new managers, for an undetermined duration, the following persons:

- Mr Jean Philippe Albert REIFFERS as Class A Manager and;
- Mrs Anne REIFFERS as Class B Manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand two hundred and fifty Euros (EUR 3,250).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'année deux mille seize, le vingt-sixième jour d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

MONTIGNY S.A., SPF, une société constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 43632,

ici représentée par Madame Anne REIFFERS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "BLUETEX S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 204246, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 février 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Première résolution

L'associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) pour porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), au montant de quatre millions douze mille cinq cents euros (EUR 4.012.500) par l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100).

Souscription - Libération

Les quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associée unique et intégralement libérées en contrepartie d'un apport en nature consistant en neuf cent cinquante-huit (958) actions détenues dans le capital social de SCHOP INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B numéro 43684, ayant une valeur totale de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) (les «Actions») qui sera allouée au capital social de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport en nature

La preuve de la propriété et de la valeur des Actions a été apportée au notaire instrumentant par le biais d'une déclaration des administrateurs de la société MONTIGNY S.A., SPF attestant du nombre actuel d'Actions, de leur valeur, de leur propriété et de leur libre cessibilité.

Cette évaluation a été approuvée par le conseil de gérance de la Société.

Réalisation effective de l'apport

MONTIGNY S.A., SPF en tant qu'apporteur, tel que représenté ci-avant, déclare:

(i) que les Actions sont entièrement libérées;

(ii) être le propriétaire légal des Actions;

(iii) aucune Action n'est grevée par un nantissement, privilège, sûreté ou de quelque autre façon que ce soit;

(iv) qu'aucun droit préférentiel ne s'applique aux Actions et qu'il n'y a aucun autre droit en vertu duquel une personne serait en droit de demander à ce que les Actions Sociales lui soit transférées;

(v) que les Actions sont librement cessibles et qu'il n'y a aucun obstacle dans la loi applicable aux Actions, qui limiterait la cession des Actions et dans le cas où il y aurait des conditions suspensives, elles ont toutes été remplies;

(vi) qu'il n'y a aucune demande ou action juridique pouvant avoir une incidence importante sur le présent apport; et

(vii) que concernant les Actions, toutes les formalités découlant de l'apport seront effectuées au moment de la réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport en nature.

Deuxième résolution

L'Associée Unique de la Société décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à quatre millions douze mille cinq cents euros (EUR 4.012.500), représenté par quarante mille cent vingt-cinq (40.125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'accepter la démission des membres du conseil de gérance de la Société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Associée Unique décide de nommer comme nouveaux gérants de la Société, pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Monsieur Jean Philippe Albert REIFFERS, en tant que Gérant de Classe A et;
- Madame Anne REIFFERS, en tant que Gérant de Classe B.

Coûts et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à trois mille deux cent cinquante euros (EUR 3.250).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, a déclaré par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française et à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié est rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REIFFERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 avril 2016. 2LAC/2016/9214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016103013/147.

(160075068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

Pic 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.122.

Extrait des résolutions de l'associé unique

1. la démission de Madame Stéphanie COLLEAUX en tant que gérant de catégorie B avec effet au 22 septembre 2015 est acceptée;

2. Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé né le 11/05/1971 à Hautmont (France) et demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que gérant de catégorie B de la société, en remplacement de Madame Stéphanie COLLEAUX, avec effet au 22 septembre 2015. Son mandat aura une durée indéterminée;

Le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016101372/16.

(160072275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2016.

LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 177.929.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2016.
Référence de publication: 2016098386/10.
(160069198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Assurances Gilles Jungbluth s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5880 Hesperange, 32, Ceinture Um Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 57.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016098717/9.
(160069570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Hôtel-Restaurant Belvedere Vianden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruss Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 104.209.

Im Jahre zweitausendsechzehn, den achtzehnten April.
Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY mit dem Amtswohnsitze zu Clerf,

sind erschienen:

1.- Dame Maaïke Martijntje VERHAGEN, Geschäftsfrau, geboren zu Werkendam(NL) am 12. Mai 1963, wohnhaft in L-9409 Vianden, 4, route de Diekirch;

2.- Dame Alberta Hendrina KRAMER FREHER, Geschäftsfrau, geboren zu Schiedam(NL) am 02. Februar 1944, wohnhaft in L-9409 Vianden, 4, route de Diekirch.

Einzigste Gesellschafterinnen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung «HÔTEL-RESTAURANT BELVEDERE VIANDEN S.à r.l.» (2000 2415 055) mit Sitz zu L-9409 Vianden, 2, route de Diekirch, RCS B 104209,

welche Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand UNSEN, mit dem damaligen Amtswohnsitze zu Diekirch, am 15. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C No 276 vom 18. April 2001, Seite 13225.

Welche Komparentinnen den handelnden Notar ersuchten folgendes zu beurkunden:

Erster und einziger Beschluss

Die Gesellschafterinnen beschließen den Sitz der Gesellschaft von L-9409 Vianden, 2, route de Diekirch nach L - 9991 Weiswampach, 22, Gruuss Strooss zu verlegen und dementsprechend Artikel 4 Absatz 1 der Statuten wie folgt umzuändern:

« **Art. 4. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Weiswampach.»

Die genaue Anschrift lautet:

L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss Strooss.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Verhagen, Kramer, Martine Weinandy.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 22 avril 2016. Relation: DAC/2016/5928. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C

Clerf, den 10. Mai 2016.

Référence de publication: 2016105949/35.

(160078445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.